



HAL
open science

Les horizons de César Campinchi (1882-1941). Un aperçu des lieux et des luttes de pouvoir autour d'un représentant de l'élite française des années trente.

Jacques Bartoli

► **To cite this version:**

Jacques Bartoli. Les horizons de César Campinchi (1882-1941). Un aperçu des lieux et des luttes de pouvoir autour d'un représentant de l'élite française des années trente.. Journée Jeunes Chercheurs du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, Feb 2023, NICE, France. hal-04611287

HAL Id: hal-04611287

<https://hal.science/hal-04611287v1>

Submitted on 16 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les horizons de César Campinchi (1882-1941). Un aperçu des lieux et des luttes de pouvoir autour d'un représentant de l'élite française des années trente »

Résumé : César Campinchi, avocat, député puis ministre à la fin de la III^e République, suit un parcours exceptionnel qui lui permet d'entrer dans l'élite parisienne et dans le « clan Landry ». Il livre alors un combat politique radical-socialiste inscrit aux échelles locale, nationale et internationale. La presse y joue un rôle clé : en témoignent son engagement en tant qu'avocat contre un quotidien d'extrême droite, *L'Ami du peuple*, en 1928, et la campagne de presse fasciste lancée contre le dynamique ministre de la Marine qu'il est devenu en 1937, mêlant jalousies politiques locales et relations franco-italiennes.

Mots clés : Campinchi ; Landry ; Corse ; Histoire politique ; Troisième République

“The Horizons of César Campinchi (1882–1941): An Overview of the Spaces and Power Struggles Surrounding a Representative of the French Elite in the 1930s”

Abstract: César Campinchi, lawyer, deputy then minister at the end of the French Third Republic, followed an exceptional path which allowed him to enter the Parisian elite and the “Landry clan”. He then waged a radical-socialist political fight on a local, national and international scale. The press played a key role: as evidenced by his commitment as a lawyer against a far-right daily, *L'Ami du peuple*, in 1928, and the fascist press campaign launched against the dynamic Minister of the Navy that he became in 1937, mixing local political jealousies and Franco-Italian relations.

Keywords: Campinchi; Landry; Corsica; Political History; French Third Republic

Le thème général des « circulations » et de leurs « conditions » offre une approche intéressante quand on étudie le parcours politique d'un avocat et homme politique tel que César Campinchi (1882-1941). Avocat médiatique, député de la Corse et personnalité radical-socialiste dans l'entre-deux-guerres, l'envergure nationale et internationale qu'il acquiert reste fondée sur un ancrage local. On peut mesurer l'influence d'un homme aux idées qu'il incarne ou qu'il anime à travers ses combats personnels et publics, destinées à circuler dans la sphère médiatique. Il convient d'abord d'étudier l'ascension d'un homme issu d'une famille paysanne, né en Corse, qui parvient, grâce à de brillantes études, à devenir un personnage central du monde du droit et de celui de la politique à Paris, une « élite » dont le parcours migratoire et social lui ouvre les chemins de la réussite professionnelle et de la notabilité, conditions d'une carrière politique réussie. En termes de circulation économique et politique, l'engagement de César Campinchi montre à quel point les luttes de pouvoir sont variées, imbriquées et menées à différentes échelles. Un aperçu peut nous en être donné par l'enjeu particulier qu'a représenté, pour les personnalités politiques et les clans auxquels elles appartenaient, le contrôle de la presse d'opinion, si importante pour faire circuler les idées, médiatiser, faire campagne et discréditer l'adversaire. Deux événements au fort retentissement sont choisis pour illustrer l'implication de César Campinchi : un procès médiatique et une campagne calomnieuse dans la presse. En 1928, lors du procès de *L'Ami du Peuple*, journal d'extrême droite appartenant à François Coty, César Campinchi, avocat, s'attaque à un magnat du journalisme au nom d'une certaine conception de la liberté de la presse. En voulant interdire son journal, sans doute cherche-t-il aussi à affaiblir un adversaire politique du « clan » qu'il a rejoint, le clan Landry. En 1937, devenu un dynamique ministre de la Marine, César Campinchi est victime d'une « infâme campagne » médiatique, comme la qualifient les quotidiens qui lui sont dévoués, *Le Journal de la Corse* et *Le Petit Bastiais*, dans laquelle se mêlent jalousies politiques locales et questions internationales.

Un parcours exceptionnel

Comment s'accomplit ce périple qui conduit un enfant, né dans un village corse sous la Troisième République, vers Paris pour y étudier et accéder au monde des élites ? Ce parcours exceptionnel, certes, n'est pourtant pas unique, tant les Corses sont alors nombreux à tenter leur chance hors de leur île, en témoignent les destins d'autres figures parisiennes et insulaires actifs en politique à la même époque que César Campinchi : l'économiste et démographe Adolphe Landry (1874-1956), l'avocat Vincent de Moro-Giafferri (1878-1956) ou l'inspecteur général des finances François Piétri (1882-1966).

César Campinchi vient au monde à Calcatoggio, le 4 mai 1882, à une vingtaine de kilomètres d'Ajaccio dans une famille de petits propriétaires agricoles installés dans une région pauvre que les habitants quittent. Néanmoins, père et mère sont des « possédants », ils peuvent nourrir les membres de la famille, quelques parents qui vivent sous leur toit et des ouvriers agricoles qu'ils emploient. Les études seules, à leurs yeux, offrent un moyen d'ouvrir de nouveaux horizons : trois filles sont envoyées à Bastia dans des institutions religieuses pour y recevoir une éducation et trois garçons, avant César le petit dernier, partent suivre des études à Paris par l'entremise de leur oncle vicaire dans la capitale. Ils y sont accueillis par une tante employée des postes¹. Après une scolarité au lycée Condorcet, César Campinchi s'inscrit à l'Université de Droit. Seul, il réchappe à la phthisie

¹ Jean-Pierre Versini-Campinchi, *Papiers d'identité*, Paris, Les éditions du Cerf, 2020.

qui emporte ses aînés, brillants étudiants aux destins brisés. Il a donc « émigré » comme un grand nombre de Corses, si nombreux dans les colonies, dans le sud de la France et dans la capitale.

À Paris, un nouveau monde s'ouvre à lui : après le lycée Condorcet, il émerge dans un univers bourgeois dont le Quartier Latin est le reflet. En ce lieu où se forment les futures élites intellectuelles, le jeune César Campinchi, étudiant avide de savoir, se fait remarquer. Un dénommé Charles Leonardi évoque dans le *Journal de la Corse* en 1934 ce camarade tellement sérieux : « on ne le voyait guère, ni à la Source, ni au d'Harcourt, ni au Panthéon² ; à ses moments de loisirs il suivait un cours au Collège de France, à moins qu'il ne préférât entendre une conférence à la Sorbonne. Il fréquentait les bibliothèques plus qu'il n'était alors accoutumé car il n'ignorait pas qu'il ne devait compter que sur lui-même³. » Il se montre investi aussi dans les sociabilités étudiantes : il semble qu'il ait fait partie d'un groupe des « étudiants plébiscitaires », l'expression désignant un bonapartisme social hérité de Napoléon-Jérôme Bonaparte (1822-1991), le fameux « Plon Plon⁴ », y côtoie d'autres Corses dont François Piétri (1882-1966) et Vincent de Moro-Giafferri (1878-1956)⁵ promis aussi à un bel avenir. Mais surtout, sa participation aux activités de l'Association Générale des Etudiants de Paris, « l'A », dont il devient président en 1906, le familiarise avec l'engagement et les responsabilités⁶ : il réussit à doter l'association d'une nouvelle maison des étudiants, au 2 rue de la Bûcherie, tente de maintenir la prééminence de « l'A » sur les autres associations étudiantes qui se créent en province et même sur les associations étrangères réunies dans la *Corda Fratres*. Son nom est connu aussi pour les chroniques judiciaires qu'il rédige au même moment dans des quotidiens et des revues comme *Le Temps* ou *Gil Blas*. Jeune avocat – il a prêté serment en 1907 – César Campinchi est élu secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris en 1910, institution que Gilles le Béguec qualifie d'« Ecole nationale d'administration avant la lettre⁷ ». Il est amicalement soutenu, lorsque démarre sa carrière d'avocat, par des personnalités du droit parisien : Edouard Clunet (1845-1922), jurisconsulte de droit international, une sommité qui défendit Mata Hari, Henri-Robert (1863-1936) surtout, influent bâtonnier de Paris et membre de l'Académie française, Alexandre Millerand (1859-1943), ancien président de la République, dans le cabinet duquel il débute, intégrant une « écurie renommée⁸ ». Installé à son compte désormais dans la profession, il s'interrompt pour s'engager volontairement dans la Grande Guerre dès 1914⁹. De retour au Palais, il peut s'occuper d'affaires médiatiques à une époque où les avocats pénalistes sont des célébrités qui doivent assister aux exécutions des accusés qu'ils n'ont pas réussi à innocenter. Dans les années 1920, il figure parmi les quatre « ténors » du barreau parisien aux côtés d'Henry Torrès (1891-1966), Théodore Valensi (1886-1959) et Vincent de Moro-Giafferri. Son élection comme membre de l'Ordre des Avocats de Paris en 1927 intervient alors qu'il n'a pas quarante ans. Cette avancée fulgurante semble le promettre à une consécration : le bâtonnat.

² Ce sont les noms des cafés les plus fréquentés autour de la Sorbonne.

³ *Journal de la Corse*, 22 septembre 1934, Archives de la Corse, 1PER38.

⁴ Michèle Battesti, *Plon-Plon, le Bonaparte rouge*, Perrin, Paris, 2010.

⁵ Dominique Lanzalavi, *Vincent de Moro-Giafferri, « Défendre l'homme, toujours »*, Albiana, Ajaccio, 2011.

⁶ Jean Kosek « César Campinchi, président de l'Association générale des étudiants de Paris 1906-1907 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°69, janvier-mars 2003, p. 37-39. Jean Kosek renvoie aux archives de l'association corporative des étudiants en droit de l'université de Paris, pour les procès-verbaux en deux registres, des délibérations de l'Association Générale des Etudiants de Paris pour la période allant de 1903 à 1918.

⁷ Gilles Le Béguec, « L'aristocratie du Barreau : vivier pour la République. Les secrétaires de la Conférence du stage », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n°30, 1991, p. 22-31.

⁸ Gilles le Béguec, *La République des avocats*, Paris, Armand Colin, 2003.

⁹ Grièvement blessé au bras en 1914, il en garde des séquelles. Il est démobilisé en 1918 et recevra la médaille militaire.

Une rencontre le mène pourtant à une autre carrière. C'est au Palais de Justice qu'il fait la connaissance d'Hélène Landry (1898-1962), avocate elle aussi, une des premières femmes à avoir été employée dans un cabinet ministériel en 1920¹⁰. Ils se marient le 27 juin 1925 dans la mairie du XVI^e arrondissement de Paris : les témoins du couple sont Alexandre Millerand et Henri-Robert. Le beau-père de César Campinchi est Adolphe Landry (1874-1956), professeur à l'École des Hautes Etudes, député de la Corse, plusieurs fois ministre, l'homme le plus influent de la « gauche » en Corse et dont le principal adversaire dans l'île, François Piétri, représente la « droite »¹¹. Elu au conseil général en 1928, alors présidé par Adolphe Landry, César Campinchi entre en politique et épouse la cause de son beau-père. Il est ensuite élu, et réélu, à Bastia, député de la Corse de 1932 à 1940. Il s'inscrit, à la Chambre, sur la liste du groupe radical et radical-socialiste, groupe dont il devient le président en 1936, prenant la suite d'Edouard Daladier (1884-1970). Enfin, il accède à la fonction de ministre, principalement de la Marine, de 1937 à 1940. Cette nouvelle carrière, et ses nouveaux combats, se mènent désormais aux échelles locale, nationale et même internationale.

Entre combat local et national : le procès de *L'Ami du Peuple*, 1928

César Campinchi est un avocat célèbre, conseiller général depuis quelques semaines, quand une fédération de journaux parisiens le sollicite pour attaquer *l'Ami du Peuple*, un nouveau quotidien créé en 1928. Le thème des circulations peut apparaître ici sous au moins deux angles d'étude : celui de la lutte des clans et celui de la diffusion des idées.

L'Ami du Peuple a été lancé en mai 1928 par François Coty (1874-1934), célèbre parfumeur qui, fortune faite, a joué les mécènes et les amis généreux auprès d'hommes politiques dont il finance en partie les campagnes¹². Ces campagnes coûtent très cher : il faut organiser des festivités et des réunions, rémunérer des collaborateurs nombreux, parfois des électeurs que l'on transporte gratuitement, financer des journaux qui font œuvre de propagande. François Coty, né à Ajaccio, qui vit au château de Longchamp, et sera maire d'Ajaccio (1931-1934), est aussi un homme de presse : il contrôle notamment *Le Figaro*, *Le Gaulois* et, en Corse, *Le Petit Bastiais* jusqu'en 1923. Dans les années vingt, il est proche d'Adolphe Landry¹³ qui a pu bénéficier de son soutien dans l'île mais la brouille s'est installée : quand Adolphe Landry représente la gauche, et épouse une ligne antifasciste, François Coty, par détestation du communisme, évolue vers la droite et se rapproche des adversaires politiques du clan Landry. François Coty, désolé que ses ouvriers lisent *l'Humanité*¹⁴, crée *L'Ami du Peuple* en 1928 avec pour objectif de « mettre l'information à portée de tous » en en fixant le prix à dix centimes (« deux sous »), soit deux à trois fois moins cher que les autres journaux, grâce aux publicités. Or, le journal, qui connaît un grand succès à son lancement (entre 800 000 et un million d'exemplaires vendus) se révèle antisémite et xénophobe.

¹⁰ Fût-ce comme secrétaire de son père, Adolphe Landry, ministre de la Marine dans le gouvernement Millerand (20 janvier – 23 septembre 1920) avant que ce dernier ne devienne président de la République (1920-1924).

¹¹ Anne-Emmanuelle Demartini, *Le clanisme politique en Corse : un cas particulier, le clan Landry*, mémoire de maîtrise non publié, université Paris-IV Sorbonne, 1988.

¹² Sur François Coty, citons les travaux de Fred Kupferman, *François Coty : journaliste et homme politique*, vol. 1 et 2, thèse sous la direction de Jacques Droz, Paris, 1965, ainsi que ceux de Ghislaine Sicard-Picchiottino, *François Coty, un industriel corse sous la III^e République*, Ajaccio, Albiana, 2006.

¹³ Jean-Paul Pellegrinetti et Ange Rovere, *La Corse et la République. La vie politique de la fin du second Empire au début du XXI^e s.*, Paris, Seuil, 2004, p. 255.

¹⁴ Ralph Schor, « Xénophobie et extrême-droite : l'exemple de « L'Ami du Peuple » (1928-1937) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 23, n°1, janvier-mars 1976. p. 116-144. Des unes sont disponibles sur le site RetroNews : <https://www.retronews.fr/titre-de-presse/ami-du-peuple-1928-1937> (consulté le 12/01/2025)

L'article 11 de la Déclaration de 1789 et la loi du 29 juillet 1881 assurent la liberté d'expression et la liberté de la presse, certes, mais une fédération des journaux français, qui représente une trentaine de titres, le plus souvent parisiens, demande l'arrêt de la publication de *L'Ami du Peuple* pour concurrence déloyale. Les plus vindicatifs participants sont l'Agence Havas, principal régisseur de presse qui distribue les publicités dans les médias, et les grands journaux parisiens que sont *Le Matin*, *Le Journal*, *Le Petit Parisien* et *Le Petit Journal*. Havas refuse désormais de donner de la publicité au nouveau quotidien de François Coty tandis que les messageries Hachette, qui ont le monopole de la vente des journaux dans les kiosques parisiens et les gares, refusent de le distribuer¹⁵. Cette « fédération » décide de porter plainte devant le tribunal de commerce de Paris et sollicite César Campinchi, dont le cabinet est l'un des plus en vogue, pour instruire l'affaire. Sa plaidoirie est reproduite dans *Le Figaro*, propriété aussi de François Coty, qui suit l'affaire de près au mois de décembre 1928¹⁶ : « Nous demandons six millions de dommages et intérêts à la société d'édition de publicité qui a fondé *l'Ami du Peuple* et la suppression de *l'Ami du Peuple* sous une astreinte de cent mille francs par jour ». Mais, pour défendre son journal, François Coty a mandaté un avocat renommé aussi, l'ancien bâtonnier Marie-Joseph Aubépin, qui souligne que ce n'est pas le contenu du journal qui pose problème à la fédération mais son prix de vente, puisque la fédération impose un prix plancher de vingt-cinq centimes à ses membres et qu'elle voudrait donc l'imposer aussi aux autres journaux : « le commerce des journaux, de la pensée, doit-il servir à rémunérer les actionnaires ou à mettre le journal à portée de tous ? » Faut-il sacrifier la liberté aux intérêts de la fédération ? César Campinchi réagit, il en va d'un principe de solidarité : « pour que la presse vive, il faut substituer quelque chose à la liberté et à l'individualisme (...). La guerre avait rendu le journalisme difficile, les prix du papier augmentaient, on augmenta celui du journal, porté à trois, puis quatre puis cinq sous. Il eut été facile à de grands journaux de ne pas adhérer mais ils ont préféré la politique d'entraide »¹⁷. Le rôle de la fédération est effectivement de limiter la concurrence, et celle de *L'Ami du Peuple* est déloyale : « le dumping, ajoute César Campinchi, c'est la vente au-dessous du prix de revient, au rabais, en vue d'un accaparement (...). A moins d'un régime spécial d'annonces ou d'une fortune personnelle » un journal à deux sous ne saurait vivre¹⁸.

Maître Aubépin insiste : « On demande la suppression d'un journal au nom de la liberté de la presse. D'un côté, il y a *L'Ami du Peuple*, qui est tout seul et qui lutte seul, de l'autre côté plus de quarante journaux, et c'est l'Ami du Peuple qui est accusé d'accaparement et de coalition. L'accaparement, cherchez-le plutôt du côté de la fédération. »¹⁹ François Coty n'a aucun accord avec la fédération concernant *L'Ami du Peuple* (alors qu'il en a avec ses autres journaux) et même si, depuis sa parution, ce dernier a un prodigieux succès, les autres journaux « n'ont pas été égorgés »²⁰. Maître Campinchi n'aura pas raison contre Maître Aubépin et François Coty²¹. Dix ans plus tard, le 20 février 1938, César Campinchi, Garde des Sceaux, est invité à parler devant un nombreux public de journalistes français et étrangers, à l'Accueil Français. Son allocution porte sur la liberté de la presse. « Ce serait un irréparable malheur pour notre pays que la presse cessât d'être

¹⁵ Christophe Charle, *Le siècle de la presse, 1830-1939*, Paris, Seuil, 2004.

¹⁶ Particulièrement, *Le Figaro*, 8 décembre 1928.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ Un arrêt de la cour en date du 9 avril 1930 donne gain de cause à François Coty qui reçoit des dommages et intérêts.

libre (...). Liberté absolue oui, mais responsabilité totale et corrélative »²². Sa position n'a pas varié : il plaide toujours pour la solidarité.

Cet épisode met en relief une lutte menée à plusieurs échelles. On constate bien sûr l'importance de la presse et de la libéralisation de son marché dans la diffusion des idéologies et dans la promotion de certaines personnalités. En 1938 d'ailleurs, lorsque César Campinchi prononce son discours, c'est que le gouvernement s'inquiète depuis de longs mois de la pénétration en France des propagandes allemande et italienne et cherche un moyen de l'entraver sans revenir sur le principe de la liberté d'expression. A une autre échelle, en 1928, on peut penser que le clan Landry, auquel appartient César Campinchi, serait heureux d'affaiblir économiquement un ancien allié devenu adversaire en Corse. 1928 est aussi l'année où *Le Petit Bastiais*, quotidien le plus diffusé dans l'île, est repris en mains par le clan Landry : le journal, désormais dirigé par Martin Bianconi, fidèle parmi les fidèles, se met entièrement au service de César Campinchi alors que celui-ci entre en politique en Corse.

« L'infâme campagne » de 1937-1938 : du bon usage de la rumeur

En cette année 1938, à l'Accueil Français, César Campinchi ajoutait : « Qu'un journal puisse abattre un homme en place, d'accord, si les faits le permettent, mais si on a trompé volontairement le lecteur et tenté sans raison de déshonorer un homme, que le journaliste soit confondu et le journal durement frappé »²³. Ces propos sont certainement en rapport avec une affaire qui vient de faire grand bruit, à laquelle il se trouve mêlé, une affaire de discréditation classique sur la scène politique insulaire et qui prend des proportions inouïes au point d'agiter les chancelleries européennes. L'attaque, fondée sur une rumeur, est portée par plusieurs journaux qui tous soutiennent plus ou moins directement le chef de la droite en Corse et le principal adversaire d'Adolphe Landry : François Piétri. Il s'agit de *Marseille Matin* d'abord, propriété de l'armateur Jean Fraissinet (1894-1981), ancien maire d'Ajaccio, de *Gringoire*, l'influente publication parisienne d'Horace de Carbuccia (1891-1975), ancien député d'Ajaccio, et surtout, localement, de *Bastia-Journal*, quotidien ouvertement « piétriste ». On y voit une affaire « corso-corse » prendre de graves proportions sur la scène internationale quand les organes de propagande fasciste italiens s'en saisissent à leur tour. L'affaire est largement relatée en Corse par *Le Petit Bastiais* et *Le Journal de la Corse* sous le titre de « l'infâme campagne »²⁴.

En 1937, alors que César Campinchi est ministre de la Marine du gouvernement de Camille Chautemps (1885-1963) et que le Front Populaire est encore au pouvoir, en Italie les édiles fascistes cachent à peine leurs prétentions sur la Corse. Le 22 octobre, le ministre, en déplacement à Toulon, visite le port militaire. Reçu à la mairie, il improvise un discours sur le travail et la paix devant des journalistes. Le lendemain, avant de reprendre le train vers Paris, il se promène sur le port, discute avec des passants, accepte une partie de pétanque. A quai, se trouve un petit navire marchand, le *Général Bonaparte*, de la compagnie Fraissinet, dont l'équipage est composé de Corses. Reconnu et invité à bord, le ministre prend le temps de discuter avec les marins. Cette visite déplait beaucoup au propriétaire de la compagnie, Jean Fraissinet, ancien as de l'aviation, proche des Croix de feu et

²² *Le Petit Bastiais*, 21-22 février 1938, reprise d'un article du *Temps* du 20 février 1938. Discours de César Campinchi à l'Accueil français. Archives de la Corse, 18 PER 109.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Le Journal de la Corse*, 1^{er} décembre 1937, 1PER44.

candidat malheureux aux législatives de 1936 à Ajaccio²⁵ face à... Adolphe Landry. Il dispose d'un quotidien, *Marseille-Matin*, qui publie aussitôt une lettre de l'armateur au ministre le 29 octobre reprochant à celui-ci d'avoir prononcé à bord un discours belliciste et anti-italien, qu'il cite : « je jure de défendre la Corse contre une éventuelle agression italienne » ou encore « l'offensive contre l'Italie partira de la Corse »²⁶.

Jean Fraissinet, agacé que le ministre vienne faire de la politique sur ses propres bateaux, a-t-il essayé de le discréditer ? La presse italienne, fasciste, saisit l'occasion de créer un conflit diplomatique. Virginio Gayda (1885-1944), rédacteur en chef du *Giornale d'Italia*, publie un éditorial au titre éloquent, « Incitation à la guerre », le 8 novembre 1937, et y prête de nouveaux propos à Campinchi :

« Il faut que l'Italie cesse l'infâme comédie d'une Corse irrédente, d'une Corse italienne qui attend sa libération (...). La guerre contre l'Italie est non seulement fatale, mais nécessaire (...). C'est de Corse que partira l'offensive qui mettra le fascisme à genoux. »²⁷

Le Petit Bastiais publie le 15²⁸ un autre extrait menaçant du *Giornale d'Italia* :

« Si quelqu'un au-delà des Alpes osait se lancer dans l'aventure effrayante d'une menace déclarée contre l'Italie, il pourrait être certain de trouver en face de lui, avec une barrière adéquate de canons, de mitrailleuses, de torpilles et de bombardements aériens, la passion flamboyante de 45 millions de citoyens (...) ».

Le comte Galeazzo Ciano (1903-1944), ministre des affaires étrangères et gendre de Benito Mussolini, écrit dans son journal intime, le 25 novembre : « Je décide une attaque contre la France à cause du discours de Campinchi. Je ne suis pas sûr de l'authenticité du texte mais le Duce a voulu tirer (...) »²⁹. Au moment où Berlin fête l'anniversaire du pacte anti-Komintern auquel l'Italie vient d'adhérer, l'information est grandement diffusée bien que le gouvernement français l'ait démentie rapidement. *Le Nouvelliste*, journal québécois, écrit le 26 : « César Campinchi (...) Ce ministre français aurait dit lors d'une réunion à Toulon : Nous sommes destinés à faire la guerre contre l'Italie, pourquoi en faire un secret puisque c'est une nécessité. Nous aurons la peau des fascistes »³⁰. *Il Telegrafo*, dans un article injurieux contre Campinchi, présente son nom en en détachant la dernière syllabe : Campin-chi, précisant qu'il faut prononcer « à la française »³¹. La presse piétriste s'insurge aussi contre le « boutefeu », l'anticlérical, le franc-maçon, malgré les dénégations répétées de l'intéressé. Mais l'occasion est belle aussi, pour la presse landryste, de rapprocher le régime fasciste du clan adverse : *Le Journal de la Corse*³² publie ainsi un long article qui souligne « l'étrange simultanéité » des attaques contre César Campinchi dans *Gringoire*³³, dans la presse piétriste et dans la presse italienne :

²⁵ Jean Fraissinet se présente avec le soutien de François Piétri.

²⁶ *Le Journal de la Corse*, 1^{er} décembre 1937, Archives de la Corse, 1PER44.

²⁷ *Le Journal de la Corse*, 30 décembre 1937, Archives de la Corse, 1PER44.

²⁸ *Le Petit Bastiais*, 15 décembre 1937, Archives de Corse, 18PER108.

²⁹ Galeazzo Ciano, *Journal (1939-1943)*, Payot, Paris, 2013 (1946).

³⁰ <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3282445> (consulté le 12/01/2025).

³¹ *Le Petit Bastiais*, 25 décembre 1937, Archives de Corse, 18PER108.

³² *Le Journal de la Corse*, 1^{er} décembre 1937, Archives de Corse, 1PER44.

³³ *Gringoire* est un hebdomadaire national qui appartient à Horace de Carbuccia (1891-1975), qui avait battu Adolphe Landry aux législatives à Ajaccio en 1932 et s'est battu en duel, au pistolet, avec César Campinchi en mars 1935. Le beau-père d'Horace de Carbuccia, Jean Chiappe (1878-1940), ancien préfet de police de Paris, s'était présenté en 1936 pour lui succéder mais sa victoire sur Adolphe Landry fut invalidée. Les élections recommencées, Landry fut élu contre Jean Fraissinet, soutenu par François Piétri, tandis que Jean Chiappe était élu député de la Seine.

« un concert excellent orchestré par un chef unique (...) *La Jeune Corse* et *Bastia Journal*, jetant le masque et se mettant ouvertement au diapason du *Giornale d'Italia* ».

Les outrances italiennes et les récriminations du Quai d'Orsay aboutissent à un réalignement de toute la presse française, bientôt unanime pour défendre l'honneur du pays, y compris parmi les adversaires de César Campinchi, dans *Bastia-Journal* et la *Jeune Corse*. Jean Fraissinet lui-même reconnaît, le 29 novembre, que Campinchi n'a prononcé aucune parole menaçante :

« Cela suffit pour que nous n'admettions pas que la presse d'une nation voisine tente de se servir de nous pour injurier à travers lui la France éternelle (...). Le journal fasciste que nous sommes [*Marseille-Matin*] (...) défend un ministre français, quel qu'il soit, quand l'étranger se permet à son égard des attaques notoirement injurieuses et mensongères »³⁴.

Avec la montée des tensions internationales, il semble que la polémique et la nuance ne soient plus de mise³⁵.

À travers cet aperçu du parcours de César Campinchi, des lieux qu'il a fréquentés et des liens qu'il a tissés, apparaissent ainsi clairement quelques critères de la réussite et de l'influence politique : circulations des hommes pour suivre le chemin des études, pour rejoindre Paris; circulations économiques avec la constitution d'une fortune par le succès professionnel et la conclusion d'alliances, fortune largement investie dans le combat politique, création d'un réseau social étendu et influent ; circulations des idées par l'intermédiaire de la presse pour peser sur l'opinion voire sur l'information. Les combats politiques se mènent à plusieurs échelles, toujours imbriquées, entre la Corse et le Continent et parfois au-delà. C'est l'ensemble de ces circulations qui permettent à César Campinchi d'être en scène et de mener ses différents combats pour le clan Landry, contre le fascisme, pour la défense de la France. Ce sont ces circulations qui lui permettent d'être un acteur de la vie politique locale, nationale et internationale. Cet homme engagé qu'est César Campinchi, ministre de la Marine jusqu'au 16 juin 1940, cet homme « en mouvement », du fait de ses multiples combats, c'est le Régime de Vichy qui « l'immobilise » et le « neutralise » : après avoir perdu son ministère du fait de la constitution du gouvernement Pétain, il est éloigné de la Chambre lorsqu'il tombe, avec Jean Zay (1904-1944), Edouard Daladier, Georges Mandel (1885-1944) et une vingtaine de députés, dans le « piège » du *Massilia*³⁶, ce navire qui se trouve volontairement bloqué par les nouvelles autorités : il n'est pas présent pour participer au vote lors de l'attribution des pleins pouvoirs à Philippe Pétain (1856-1951) le 10 juillet. Retenu en Afrique du Nord puis placé en résidence surveillée à Marseille, il y décède le 22 février 1941.

Jacques Bartoli,

³⁴ *Le Journal de la Corse*, 1^{er} décembre 1937, Archives de la Corse, 1PER44.

³⁵ Antoine Trojani, rédacteur en chef de *Bastia-Journal*, s'en irrite : le ministre « est [à présent] un personnage sacré qu'on ne saurait critiquer sans être accusé de rendre service à l'ennemi, et l'ennemi est l'Italie, à laquelle on est vendu si on ne crie pas : vive Campinchi ! » *Bastia-Journal*, 4 mars 1939, gallica.bnf.fr

³⁶ « Piège » ourdi par le Maréchal Pétain qui, semblant accepter l'idée du déplacement du gouvernement à Alger, laisse partir le 21 juin ces députés et anciens ministres de la gauche et du centre qui n'acceptent pas l'idée d'un armistice, pour les dénoncer comme des traîtres. Ils ne peuvent rentrer en France qu'après le vote des pleins pouvoirs du 10 juillet et sont déchus de leur nationalité française par un décret paru le 27 juillet 1940 : « Tout Français qui a quitté le territoire français métropolitain entre le 10 mai et le 30 juin 1940 (...) sera regardé comme ayant (...) renoncé à la nationalité française ». *J.O.R.F., Lois et décrets*, 24 juillet 1940.

Jacques Bartoli

Université Côte d'Azur,
Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine